



Indivision dans la successuon d'une maison

Par **canole**, le **15/11/2008** à **13:48**

J'ai fait une offre à mon notaire qui s'occupe de la vente de la maison qui touche la mienne. Les propriétaires sont décédés il y a 4 héritiers (neveux) sur les 4 trois sont d'accords pour la vente de cette maison mais le 4ème ne répond pas aux lettres envoyées par le notaire à cause d'une querelle familiale datant de très longtemps. Combien de temps peut-on rester en indivision et quelle est l'issue? Merci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **14:19**

Ben, votre notaire ne le sait pas ? L'avez-vous interrogé sur ce point précis ?